



MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE

Demande de Certificat d'autorisation pour ouvrage dans la bande de protection riveraine

Documents requis avec une demande de certificat d'autorisation pour ouvrage dans la bande de protection riveraine

- Remplir le formulaire de demande en blanc fournie par la Municipalité.
- Signer la demande et acquitter les frais de la demande (non-remboursable).
- Croquis explicatif des aménagements projetés avec les informations suivantes :
 - la hauteur et la localisation de la ligne des hautes eaux ;
 - les lignes de dénivellation du terrain à des intervalles d'au moins un (1) m.
- Les motifs de tels ouvrages.
- Une ou des photographies montrant l'état de la rive.
- L'autorisation du ministère de l'Environnement, le cas échéant.
- Des photographies montrant l'état de la rive avant les travaux.
- Coût des travaux et durée.

